

**Art'chives: Les archives des archives, une mémoire  
dormante**  
Jérôme Allain

► **To cite this version:**

| Jérôme Allain. Art'chives: Les archives des archives, une mémoire dormante. 2018. hal-02182596

**HAL Id: hal-02182596**

**<https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-02182596>**

Submitted on 12 Jul 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers. L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



# Art'chives :

## Les archives des archives, une mémoire dormante

Aussi loin qu'il soit possible de le déterminer, l'instrument de recherche a toujours répondu à une demande émanant de l'archiviste ou de l'utilisateur. Qu'il s'agisse d'un bordereau des éliminables, d'un bordereau de versement, d'un guide, d'un inventaire, d'un procès-verbal d'élimination ou d'un répertoire sur support papier, numérisé ou natif numérique, chacun d'eux a pour rôle de permettre l'accès aux archives d'un producteur.

S'il est naturel, pour les professionnels du milieu archivistique, que le chercheur, le généalogiste, l'historien, l'enseignant, l'étudiant, le personnel administratif, l'archiviste lui-même – en somme les usagers, consultent un document ou une pièce d'archives pour les besoins de leurs activités ; celle des archives d'un service d'archives l'est moins, en particulier si les raisons de la demande de consultation ne portent pas sur l'organisation et le fonctionnement de celui-ci ? En effet, quel pourrait être l'intérêt pour les usagers de consulter les instruments de recherche en tant que documents d'archives, les registres de consultations, les rapports d'activité, les polices d'assurance portant sur les biens, la feuille de route des expositions temporaires, les comptes rendus de réunions ou bien encore les ordres de mission<sup>1</sup> ? L'une des réponses proposées tend à mettre en avant l'intérêt de relever ou d'identifier des traces ou des empreintes de l'époque à laquelle a été produit le document ou la pièce d'archives<sup>2</sup>.

Cette *mémoire dormante des archives administratives* existe depuis la création des premiers instruments de recherche. Elle est l'interaction entre les documents et pièces d'archives produits et reçus par les producteurs et les instruments de recherche dressés par les archivistes ou la personne en charge de les traiter. Qui plus est, elle est la manifestation d'une

---

<sup>1</sup> Notons que la plupart de ces documents sont consultables selon les règles de communicabilité en vigueur et ce même s'ils sont répertoriés dans un bordereau d'élimination tels que les factures. Ce dernier point n'est pas sans rappeler le colloque international intitulé « Archiver la recherche – Pourquoi ? Comment ? » qui s'est déroulé du 8 au 10 juillet 2014 à l'université de Paris-Diderot et porta sur les enjeux de la préservation ainsi que de la valorisation des archives de la recherche.

<sup>2</sup> Je me permets de renvoyer les lecteurs à une intervention intitulée « *La Vie commence demain* (1949) de Nicole Vedrès, une enquête falsifiée sur le statut des archives du présent ou une quête diachronique de la fiabilité des archives en art », présentée lors du Congrès EAM le 3 juin 2016 à l'université de Rennes, au cours de laquelle une définition des archives du présent a été avancée à l'ensemble des participants et du public.

période, d'un lieu, d'un évènement, d'une personne. Pour le dire autrement, relever ou identifier la *mémoire des archives* administratives permettrait de raconter, voire de reconstituer, un moment de vie. Qu'il s'agisse d'un certificat administratif, d'une convention, d'un ordre de mission, d'une facture, d'un contrat ou encore d'un dossier de subvention européenne, chacun de ces documents contient, certes des données ainsi que des informations sur l'activité du producteur, mais porte également des traces dites (socio)culturelles ou artistiques de l'époque à laquelle ils ont été produits. Si cette affirmation apparaît comme une évidence, la possibilité de reconstituer un moment d'histoire à partir des instruments de recherche dressés par l'ensemble des archivistes en activité à travers le monde l'est tout autant. C'est pourquoi le sujet de la chronique « Art'chives » portera sur les **archives des archives**. Quel(s) usages et quelle(s) perception(s) ont les usagers, le personnel administratif et les archivistes, des archives des services d'archives ? Les instruments de recherche se suffisent-ils à eux-mêmes pour reconstituer un moment d'histoire ? Quelles traces artistiques et (socio)culturelles récurrentes apparaîtraient dans tout instrument de recherche ? Quels discours portent les archives administratives des services d'archives ? Est-il possible de reconstituer un moment d'histoire à partir des métadonnées - voire du code-source - d'un bordereau de versement ainsi que d'un répertoire méthodique ou numérique au format XLM/DTDEAD ?

Pour tenter de répondre à l'ensemble de ces questions, plusieurs services d'archives privés et publics ont accepté d'ouvrir leurs portes – Je profite de l'occasion qu'il m'est donné pour les remercier chaleureusement. Ainsi, nous rendrons-nous dans un premier temps aux Archives régionales de Bretagne puis au bureau des archives du Rectorat de Paris.

### *Introduction des instruments de recherche en tant que trace(s) de l'activité d'un service d'archives*

Dans le numéro d'avril 2010 de la revue *La Gazette des archives* entièrement consacré aux instruments de recherche, Christine Nougaret publie un article dans lequel elle rappelle brièvement que dans le cas où les documents d'archives ont « disparu », l'instrument de recherche<sup>3</sup> conçu par l'archiviste peut être utilisé comme source<sup>4</sup> par le chercheur. Ainsi, écrit-elle,

---

<sup>3</sup> D'après la définition extraite de l'ouvrage l'Abrégé d'archivistique, un instrument de recherche est un « outil papier ou informatisé énumérant ou décrivant un ensemble de documents d'archives de manière à les faire

« L'enquête de Langlois les érige au rang de sources quand les fonds décrits ont disparu. Plus près de nous, les historiens s'intéressent à ces inventaires anciens comme objets d'histoire, témoignant des méthodes d'organisation et des systèmes de représentation d'époques révolues<sup>5</sup> ».

S'il est question ici, des catalogues, guides, inventaires, registres et répertoires conçus par les services d'archives en France, il est nécessaire de rappeler que cette question a auparavant fait l'objet d'une même affirmation dans un ouvrage de Michèle Lagny intitulé *De l'histoire du cinéma*. Professeur émérite d'histoire de la culture, l'auteur préconise l'utilisation de « sources directes : catalogues de vente des maisons de production et de distribution, dont on retrouve des traces (souvent lacunaires) dans les archives, [...]»<sup>6</sup> et ajoute, « on trouvera ces instruments (par exemple en France, Le catalogue de la production cinématographique, publié par le CNC et le Service des Archives du film [...]) dans les bibliothèques spécialisées et les archives cinématographiques<sup>7</sup> ». Selon les propos de Michèle Lagny, il s'agit dans ce cas précis d'utiliser ces outils (catalogues, inventaires, registres, répertoires) comme source témoignant par exemple de l'activité d'un producteur mais aussi, permettant de travailler sur ce que l'on nomme une histoire des mentalités. De ce fait, l'instrument de recherche perçu comme outil aurait un triple usage. Il serait, un **moyen d'accès** aux documents produits et reçus par un producteur, un **recensement** de descripteurs ou de mots matières rattachés à l'activité intellectuelle de ce même producteur, un **agencement** de données et d'informations relatives aux activités administratives du producteur. C'est la raison pour laquelle le sujet de la chronique « Art'chives » porte sur la perception et l'usage des archives des services d'archives : Est-il possible d'identifier ou de relever des traces artistiques et (socio)culturelles dans les instruments de recherche ? Quels discours transmettent-ils ? Est-il possible de proposer une définition – du point de vue esthétique – des archives des archives ?

---

connaître aux lecteurs » (Association des Archivistes Français, *Abrégé d'archivistique : principes et pratiques du métier d'archiviste*, Paris, Association des Archivistes Français, 2007, p. 301).

<sup>4</sup> Citons pour exemple l'inventaire sommaire des séries B à H des Archives départementales du Loiret. Il s'agit d'un instrument de recherche qui décrit avec minutie les documents originaux détruits lors des bombardements de juin 1940. Par conséquent, l'instrument de recherche est devenu la seule source consultable et exploitable.

<sup>5</sup> Christine Nougaret, « De l'outil de gestion à l'outil scientifique publié : l'instrument de recherche. Les archives dans tous ses états (XIXe-XXe siècle) », *La Gazette des archives*, n°220, 2010, p. 23. Professeur à l'École nationale des chartes, Christine Nougaret est depuis 2016 vice-présidente du Conseil supérieur des Archives.

<sup>6</sup> Michèle Lagny, *De l'Histoire du cinéma*, coll. « Cinéma et audiovisuel », Paris, Armand-Colin, 1992, p. 244.

<sup>7</sup> *Ibid.*, p. 245. Depuis 1977, le Centre national du cinématographe et de l'animé (CNC), a signé une convention avec la Direction des Archives de France (aujourd'hui le SIAF) pour recevoir le dépôt légal des œuvres cinématographiques.

**Une clé d'accès...** S'il est une évidence que l'étude des instruments de recherche ne dispense aucunement de consulter les articles d'un fonds, *leurs lectures* ne pourraient-elles pas contribuer à mieux appréhender l'histoire socioculturelle d'un producteur dans le cadre de ses activités, voire d'établir d'autres pistes de réflexion lors de recherches universitaires ou non. Si, tel est le cas, et pour ne citer qu'un exemple que nous reprendrons par la suite, les bordereaux de versement ne seraient pas que « la seule clé d'accès à ces archives<sup>8</sup> ». Et quelle serait alors cette clé ? Pour ce faire, rapprochons-nous des archives du **SARC**.

27 ans, 2 000 mètres linéaires d'archives éliminées, 6 363 mètres linéaires d'archives conditionnées, 1 907 bordereaux de versement. Bienvenue au **Service des Archives régionales de Bretagne**. Locataires au 2 bis B place Saint-Melaine à Rennes depuis 1989, les archives de la région Bretagne déménagent en juillet 1996 afin de s'installer dans le bâtiment situé au 283 avenue du Général Patton à Rennes qui accueillent l'ensemble des services de la région Bretagne<sup>9</sup>. Grâce à ses 2 312 instruments de recherche, ces mêmes services ainsi que les publics peuvent consulter la « mémoire de la Région depuis 1974<sup>10</sup> ».

Chaque année le SARC reçoit en moyenne 250 mètres linéaires<sup>11</sup>, il est donc primordial de dresser et de rendre communicable le plus grand nombre de documents qui a été préalablement versé par les services de la région. Dans le but de faciliter la recherche et la consultation de documents répertoriés, plusieurs préconisations et recommandations sont appliquées lors de la rédaction d'un répertoire ou d'un bordereau de versement telles que :

- la mise en place de la norme internationale ISAD(G) en 1994,
- les instructions ministérielles du 28 avril 1817 et du 8 août 1838,
- les circulaires du 20 janvier 1854, du 28 octobre 1862, du 25 mars 1909, du 5 septembre 1994 ainsi que celle du 19 janvier 1995.
- la note de la Direction des services d'archives portant sur les bordereaux de versement diffusée à la fin des années 1970.

En d'autres termes, le contenu et la forme des instruments de recherche ont été et doivent être « normalisés ». Pourtant, malgré l'application de cet ensemble de règles, préconisations et recommandations lorsqu'il s'agit de dresser ou d'établir un instrument de recherche – et ce afin de permettre aux usagers et lecteurs de leur remettre la clé d'accès aux fonds d'archives –

---

<sup>8</sup> Extrait de la circulaire AD 95-3 du 19 janvier 1995 du Ministère de la culture et de la francophonie.

<sup>9</sup> « Le service des archives » in *Panoramiques*, Région Bretagne, juillet-août-septembre 2012, pp. 20-21.

<sup>10</sup> *Id.*

<sup>11</sup> Pascal KOENIG, « Vingt années d'activité : esquisse de bilan » in *La Gazette des archives*, n°219, 2010.

ne serait-il pas possible d'exploiter d'une autre manière ces mêmes instruments de recherche dont la clé d'accès ne serait plus administrative mais socioculturelle, voire même artistique ?

A cette fin, et dans la perspective de tenter d'apporter quelques éléments qui permettraient de mieux appréhender la question de l'usage et de la perception des archives de service d'archives, nous porterons notre attention sur **les différents niveaux de lecture d'un instrument de recherche** dressé par un service d'archives en nous appuyant, dans un premier temps, sur ceux dressés par le service des archives régionales de Bretagne.

### *Les instruments de recherche d'un service d'archives. – Premier(s) Regard(s)*

« L'aboutissement de tout travail de classement dans les archives est la rédaction d'un instrument de recherche, destiné à en ouvrir l'accès aux historiens, aux étudiants, aux administrateurs, aux utilisateurs de toutes catégories<sup>12</sup> ». Cet extrait du chapitre V du *Manuel d'archivistique* élaboré par l'Association des Archivistes Français et publié en 1970 s'appuie sur un fait qu'il n'est plus à démontrer : celui que la conservation de fonds d'archives publiques et privées dans un « ... dépôt d'archives n'a d'utilité que si les instruments de recherche qui permettent d'y accéder sont diffusés auprès des utilisateurs éventuels<sup>13</sup> ». Cette volonté des archivistes de collecter, classer, conditionner et communiquer l'H(h)istoire d'une époque, d'un événement, d'un lieu, d'une personne ou d'une entité, les a naturellement conduit à adapter la forme et le fond des instruments de recherche afin de répondre aux besoins et aux attentes du plus grand nombre.

Comme tout service d'archives, le personnel du Service des ARCHives régionales de Bretagne met à disposition des usagers un ensemble d'instruments de recherche en salle de lecture. Ce n'est pas moins de 1 907 bordereaux de versement qui ont été dressés depuis le 21 juillet 1989. Au-delà d'être un outil de gestion et d'accès, chacun des instruments de recherche produits porte un discours dont il est possible de relever ou d'identifier des traces de l'époque – celles des activités administrative et intellectuelle du producteur – à laquelle il a été rédigé ; elles sont un instant de vie que l'auteur(e) fixe sur le support sans pour cela les « contrôler ». Ce dernier point serait un aphorisme si les propos de Paul Ricœur dans le premier numéro de la revue *Histoire et Archives* n'étaient pas convoqués dès à présent :

---

<sup>12</sup> Association des Archivistes Français, *Manuel d'archivistique*, SEVPEN, Paris, 1970, p. 243.

<sup>13</sup> *Ibid.*

« il est devenu banal de souligner que n'importe quelle trace laissée par le passé devient pour l'historien un document, dès lors qu'il sait interroger ses vestiges, les mettre en question. A cet égard, les plus précieux sont ceux qui n'étaient pas destinés à notre information<sup>14</sup>. »

En effet, que pourraient apporter les archives des services d'archives aux usagers, si le rôle pour lequel elles sont initialement conçues se voyait *détourné* par un nouvel usage ? Que nous apprendraient les bordereaux de versement et des éliminations du SARC si le lecteur ne les consulte plus comme outil d'accès aux documents et pièces d'archives mais en tant que document d'archives produit par un service versant ?

A partir de ces dernières remarques, quels éléments sont-ils possible de relever et identifier des bordereaux de versement et des éliminations :

- L'ensemble des traces relevées ou identifiées se rapporte à l'activité du producteur, aux actions entreprises ou non par celui-ci, et au travail de l'archiviste qui répertorie les décisions ainsi que les actions du dit-producteur dans le cadre de ses activités,
- 1 907 bordereaux de versement ont été dressés. Le premier ayant été rédigé le 21 juillet 1989,
- 405 bordereaux des éliminations ont été dressés depuis 1995. Le premier datant du 4 septembre 1995,
- Suite à l'arrivée d'une solution de gestion d'archives en 1998, le personnel du SARC a saisi une seconde fois l'ensemble des instruments de recherche produits entre 1989 et 1998. Aujourd'hui, l'intégralité des instruments de recherche est accessible depuis le progiciel,
- L'ensemble des bordereaux de versement accessibles aux usagers sont rangés par domaine de compétences et d'actions et non par numéro d'ordre de versement,
- Si les premiers instruments de recherche se sont vu attribuer la cotation CR (Conseil régional), très rapidement la cotation W est appliquée,
- Chaque versement effectué par les services de la Région Bretagne se voit attribuer un numéro d'ordre numérique croissant et continu sans distinction du service versant,

---

<sup>14</sup> Paul Ricoeur, « Archives, document, trace » in *Histoire et archives*, n°01, janvier-juin 1997.

- Pour chaque bordereau de versement, les articles identifiés ont pour « sort final » la conservation, l'élimination et l'échantillonnage/tri. De ce fait, Le numéro d'ordre attribué à chaque article répertorié dans le bordereau de versement est croissant et sans discontinuité,
- A l'issue des opérations de tri-échantillonnage-élimination, l'ordre numérique des articles identifiés dans les bordereaux de versement destinés aux usagers présente une discontinuité,
- Chaque opération de tri-échantillonnage-élimination implique la rédaction d'un bordereau des éliminations dressé par le personnel du SARC qui n'est pas mis à disposition des usagers,
- tout comme les bordereaux de versement, chaque bordereau d'éliminations est rattaché à un seul service. Les articles identifiés sont en premier lieu regroupés par typologie documentaire puis par numéro d'ordre de versement.

De ces premiers éléments d'investigation, il apparaît que l'évolution de la forme et du fond des instruments de recherche dressés par le SARC a pour finalité de répondre à un besoin d'accès dit immédiat aux articles répertoriés. En effet, l'ordre de rangement des instruments de recherche, qui repose sur les domaines de compétence ou d'actions, a pour finalité de faciliter la recherche administrative ou juridique des services versant. Cette constatation semble se confirmer à travers la réalisation par le SARC en 2000 d'une plaquette de présentation intitulée « Les archives, comment ça marche ? », dont l'objectif est une « rationalisation » de l'archivage des services du producteur. Plus récemment, le SARC a rédigé à l'attention des services versants un guide numérique consultable sur le réseau Intranet de la Région Bretagne, et ce afin d'« aider les services dans leurs démarches » de pré-archivage.

Pour conclure, bien trop rapidement, autour des instruments de recherche comme documents d'archives, il semble légitime d'énoncer, à travers ces quelques points, que le personnel du Service des Archives de la Région Bretagne s'est adapté et anticipe les besoins des services versants. Ainsi, serions-nous tenter d'émettre l'hypothèse que l'une des principales missions du SARC repose sur deux phases – qui ne sont pas sans rappeler la chaîne archivistique : COLLECTE / COMMUNICATION puis ELIMINATION /



CONSERVATION. Le CLASSEMENT, quant à lui repose sur l'ordre de saisi des articles par les services versants dans le bordereau de versement et qui répond implicitement à leurs besoins. L'adaptation et mutabilité du SARC permet de répondre à l'attente et à la demande du personnel administratif. Affirmation qui se voit confirmée à travers les rapports d'activité annuelle qui montrent une progression constante dans la demande de consultation d'articles ainsi que dans l'élimination croissante des documents produits et ce afin de garantir une « rationalisation » de l'archivage.

### *Les instruments de recherche, passeport d'un service d'archives*

Tel qu'il est défini dans le *Dictionnaire terminologique archivistique* publié en 2002 par la Direction des Archives de France, un(e) archiviste ou un service d'archives a pour mission de collecter, classer, conditionner et communiquer l'ensemble des documents produits ou reçus par un producteur – que celui-ci soit du secteur public ou privé – afin de répondre à la législation et à la réglementation en vigueur en France. L'archiviste ou le centre/service d'archives s'assure que les services versants ainsi que les usagers puissent consulter les documents d'archives traités que ce soit pour des raisons administratives, historiques, juridiques ou scientifiques. En d'autres termes, tout service d'archives ainsi que l'ensemble des professionnels du milieu archivistique sont à la fois gardien et garant des activités du producteur public ou privé, de son identité et de sa e-réputation. Par ailleurs, leur rôle est également de parvenir à mettre en application un ensemble uniforme de solutions adaptées aux différents utilisateurs, afin de répondre à un besoin d'accès immédiat aux articles répertoriés ainsi qu'aux archives courantes – et que ceux-ci soient accessibles en tout lieu, tout en garantissant une recherche administrative, historique, juridique ou scientifique aisée pour chacun des services versants.

Comme pour le producteur, un centre ou service d'archives a également une identité<sup>15</sup>. Pour ce dernier, son histoire administrative et socioculturelle peut *se dévoiler* à travers les instruments de recherche : un tableau de récolement dans lequel est indiqué l'emplacement physique de l'article, un index des noms propres ou des lieux géographiques... D'une certaine manière, le centre ou service d'archives pourrait être comparé à un négociant du 19<sup>e</sup> siècle car les marchands au long cours « [...] contribue[nt] à dresser une géographie, à tracer les

---

<sup>15</sup> Pour un producteur, le terme d'identité renvoie aux notices d'autorité ISAAR (CPF) relatives aux collectivités, aux personnes ou aux familles.

contours d'un territoire dont l'étendue accompagne le dynamisme économique de l'individu et au-delà de la ville ou de la région au sein de laquelle il prend place<sup>16</sup> ». La consultation des archives produites et reçues par le Service des Archives régionales de Bretagne<sup>17</sup> a permis de relever un discours rattaché à la notion d'identité.

Premièrement, le recoupement et le dépouillement de différents documents<sup>18</sup> produits et reçus par le Service des Archives régionales de Bretagne dans le cadre de son activité ont permis d'identifier la mise en application des missions d'un service d'archives telles qu'elles furent alors définies par la Direction des Archives de France : celle d'une volonté d'adaptation et de mutabilité du SARC à seule fin de parvenir à répondre à l'attente et à la demande du personnel administratif. Le personnel du service des archives s'est ainsi employé à porter une attention toute particulière au traitement des éliminables et à l'accessibilité des documents. Dans un premier temps, une plaquette fut alors conçue pour accompagner les services versants autour d'une « rationalisation » de l'archivage des services du producteur. Dans un second temps, il fut rédigé à l'attention des services versants un guide numérique consultable sur le réseau Intranet de la Région Bretagne, et ce afin d'« aider les services dans leurs démarches » de pré-archivage.

Deuxièmement, les bordereaux de versement et d'élimination permettent de mieux appréhender le fonctionnement d'un service d'archives. En particulier, l'application et les conséquences des lois du 7 et 22 juillet 1983 relatives à la répartition des compétences entre l'Etat, les régions, les départements et les communes, ou bien la circulaire du 16 décembre 1965 qui pose le « principe de la clôture au 10 juillet 1940 des séries alphabétiques prévues par l'instruction du 24 avril 1841<sup>19</sup> ». Leur application a conduit à la rédaction d'instruments de recherche qui doivent répondre à la fois à un ensemble de règles mais aussi de s'assurer une gestion aisée des archives courantes. Pour le Service des Archives régionales de Bretagne, il s'agira d'une part d'uniformiser ainsi que de rendre le plus accessible possible le classement des archives produites et reçues par la Région Bretagne à

---

<sup>16</sup> Matthieu De Oliveira, « Négoce et territoire : les passeports nordistes au XIXe siècle (1791-1869) », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 2001/2 (n°48-2), p. 104-122.

<sup>17</sup> Je tiens à remercier Madame Martine Tapie, cheffe du service des archives régionales de Bretagne, ainsi que son équipe, Madame Laure Donzel et Madame Flavie Busnel pour leur accueil et le temps qu'elles m'ont consacré lors de mes déplacements au SARC.

<sup>18</sup> Tels que les instruments de recherche, les enquêtes statistiques annuelles sur l'activité des services d'archives contrôlés, les rapports annuels, la correspondance...

<sup>19</sup> Circulaire AD 79-6 du 31 décembre 1979.

travers les trois actes de la décentralisation, et d'autre part de maintenir l'identité et la mémoire de la Région suite à la loi du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions.

Ce discours rattaché à la notion d'identité permet d'émettre une hypothèse selon laquelle une lecture analytique des modifications et enrichissements apportés aux tableaux de gestion apporterait des éléments d'informations qui permettraient alors de reconstituer l'évolution d'un service d'archives dans le cadre de son activité. Ainsi, le tableau de gestion ne serait plus un outil mais bien une source première. Prenons comme exemple, la compétence régionale en matière de tourisme (notion de chef de file) et ses conséquences : Quelle action sera menée par le Région pour les cinq prochaines années ? A-t-elle apporté des modifications dans son schéma d'orientation lié au tourisme à la suite de la publication le 8 août 2015 de la loi NOTRe qui porte sur la nouvelle organisation territoriale de la République? Ont-elles eu des conséquences ? L'activité du producteur évoluera nécessairement et de nouvelles typologies, actions ainsi que de nouveaux objets feront leurs apparitions dans les tableaux de gestion. L'ordonnancement aura également son importance et de nouvelles pistes de réflexion pourront être fondées. Il convient alors pour l'usager-chercheur de se rendre en salle de lecture afin de relever et d'identifier un ensemble de données et informations pour infirmer ou corroborer les pistes de réflexion préalablement établies.

En conclusion, les principales missions octroyées à un centre ou service d'archives se retrouvent dans la forme et le contenu des instruments de recherche dressés par le SARC. Si leur élaboration est liée à la réglementation en vigueur, elle est aussi conditionnée par l'activité des services versants. Nous avons également vu que les instruments de recherche pourraient, quant à eux, contribuer à mieux comprendre un événement ou un fait survenu dans la vie administrative du producteur. Toutefois, une lecture plus approfondie des archives des services d'archives permettrait de relever ou d'identifier d'autres hypothèses. Cette deuxième lecture s'appuie sur un discours lié à la notion d'oubli. Afin de mieux expliciter cette autre approche autour des instruments de recherche, nous nous rendrons au service des archives du Rectorat de Paris qui a accepté de nous ouvrir ses portes.

## *L'élaboration du passeport d'un service d'archives ou les prémices de l'identité d'un producteur*

Les premiers instruments de recherche, apparus au XIII<sup>e</sup> siècle, sont des inventaires plus ou moins sommaires rédigés pour un usage strictement interne. Ces derniers s'emploient pour deux raisons : « il s'agissait, d'une part, de pouvoir contrôler l'absence ou la présence de tel ou tel registre ou boîte sur les rayonnages ou dans les armoires, et d'autre part de pouvoir retrouver le registre ou la boîte où se trouvait le renseignement qu'on recherchait<sup>20</sup>. » Au cours des siècles, l'inventaire se perfectionne en se dotant d'analyses descriptives ou analytiques plus ou moins détaillées. Toutefois, cet instrument de recherche posséderait une grande lacune puisqu'il ne prendrait pas en compte la provenance des documents d'archives et repose sur une construction méthodique. Il faudra attendre la circulaire du ministre Duchâtel du 24 avril 1841, rédigée par Léon Gadebled et Natalis de Wailly pour que soit défini le principe de respect des fonds.

« Le grand mouvement de renouvellement de l'historiographie<sup>21</sup> » en France, dans les années 1830, va amener les historiens à concevoir leurs travaux à partir de documents d'archives. « Appuyé de tout son poids par le Romantisme littéraire et politique », ce mouvement va modifier le rapport des archives à l'usager en passant du statut d'acte légal « défini comme un arsenal d'armes juridiques et politiques » au statut d'acte authentique et diplomatique défini comme une source au service de l'historien et donc « des laboratoires de recherches historiques ». Cette conception de recourir aux archives comme sources est particulièrement vrai avec l'arrivée de Jules Michelet alors chef de la Section historique des Archives nationales en 1830<sup>22</sup> puisqu'il est l'un des premiers à utiliser des documents d'archives pour écrire l'histoire...

Avec l'adoption de la circulaire du 20 janvier 1854, les usagers peuvent désormais s'orienter dans les fonds d'archives grâce à l'apparition d'une « table des noms de lieux, une table des noms de personnes et une table des matières<sup>23</sup> ». En complément de la circulaire du 20 janvier 1854, celle du 25 mars 1909 contribue également à la normalisation des instruments de recherche. Ce document inaugure d'une part la naissance officielle du

---

<sup>20</sup> Michel Duchein, « La clef du trésor : l'évolution des instruments de recherche d'archives du Moyen Âge à nos jours d'après des exemples français », *Archives et bibliothèques de Belgique*, Tome LVII, n°1-2, 1986, p. 110.

<sup>21</sup> Robert-Henri Bautier, « La phase cruciale de l'histoire des archives : la constitution des dépôts d'archives et la naissance de l'archivistique (XV<sup>e</sup> – début du XIX<sup>e</sup> siècle) », *Archivum*, vol. XVIII, 1970, p. 149. Sauf avis contraire de l'auteur, les extraits qui suivent proviennent de la même source.

<sup>22</sup> Guy Bourdé, Hervé Martin, *Les écoles historiques*, Paris, Seuil, 1983, p. 160.

<sup>23</sup> M. Duchein, « La clef du trésor : l'évolution des instruments de recherche d'archives du Moyen Âge à nos jours d'après des exemples français », *op. cit.*, p. 113.

répertoire numérique et d'autre part l'apparition d'une « hiérarchie des catégories d'instruments de recherche<sup>24</sup>. » Ainsi, ces deux circulaires, qui portent sur une normalisation des instruments de recherche, ont-elles pour tâche de « permettre aux archivistes de répondre à toutes demandes de recherches<sup>25</sup> ».

Depuis le XIII<sup>e</sup> siècle, les instruments de recherche ont évolué à travers leurs formes et leurs fonds afin de répondre à trois objectifs que nous décrivons de façon succincte : permettre aux usagers de tout horizon, archivistes, chercheurs, historiens locaux, généalogistes, lecteurs ou producteur, de consulter des documents d'archives grâce à des outils clairs et homogènes ; permettre l'échange de données produites sous une forme normalisée ; permettre aux services d'archives de communiquer entre eux, qu'ils soient situés en France ou à l'étranger, et ce dans le but de pouvoir transmettre et ainsi de valoriser les fonds d'archives. Si le lecteur consulte un répertoire méthodique ou numérique afin de prendre connaissance de l'article désiré – grâce à une disposition des différentes sections et ses analyses archivistiques qui respectent un ensemble de circulaires, instructions, normes et recommandations émises par les différentes autorités qui se sont succédées, l'utilisateur prend également connaissance, d'une manière involontaire, de l'histoire administrative du producteur (re)transcrite, voire interprétée, par les professionnels en archivistique qui se sont engagés – en dressant l'instrument de recherche – à respecter les trois grands principes archivistiques. En conséquence, une première lecture du mouvement du texte de l'instrument de recherche conduit à deux interprétations. D'une part, l'ordre des articles décrits permet d'appréhender l'évolution socioculturelle et économique du producteur : quelles activités ont été menées par le producteur, de quelles manières ont-elles été réalisées ? Ont-elles été récurrentes ? Ont-elles évolué ? ... D'autre part, l'agencement des articles décrits et les termes témoignent, dans un deuxième temps, de la perception et de l'usage des archives produites et reçues par un producteur qu'il soit ou non l'auteur de l'établissement du dit instrument de recherche. A cet effet, nous nous intéresserons aux archives du service d'archives du Rectorat de Paris répertoriées et décrites dans le corps des instruments de recherche qui ont été dressées par nos collègues ou le personnel dudit service.

---

<sup>24</sup> *Idem*, p.114.

<sup>25</sup> Association des archivistes français, Direction des archives de France, *Manuel d'archivistique*, Paris, SEVPEN, 1970, p. 248.